

Compte-rendu

Conseil municipal du 3 avril 2017

Le conseil municipal de la commune de Sanvignes-les-Mines s'est réuni le lundi 3 avril 2017, à 20 heures, en Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

Ordre du jour :

- Appel nominal
 - Désignation du secrétaire de séance
 - Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 6 mars 2017
 - Décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

 - **Personnel et indemnités des élus - Rapporteur : JC LAGRANGE**
 - Convention cadre à conclure avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Saône-et-Loire pour la mission facultative « médecine préventive »
 - Indemnisation des travaux supplémentaires occasionnés par les élections
 - Modification de la délibération du 29 mars 2014 relative aux indemnités des élus (prise en compte de la modification de l'indice brut terminal)

 - **Affaires financières - Rapporteur : F POIRRIER**
 - Compte de gestion de l'exercice 2016
 - Compte administratif de l'exercice 2016
 - Affectation du résultat de l'exercice 2016
 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017
 - Budget primitif de l'exercice 2017
 - Convention avec l'UDOVEP pour la mise à disposition du centre d'accueil

 - **Affaires générales - Rapporteur : C LHOTE**
 - Convention avec le S.I.V. (syndicat intercommunal du Vernoy) pour la gestion administrative du syndicat par du personnel de Sanvignes-les-Mines

 - **Urbanisme et cadre de vie - Rapporteur : G BOGUET**
 - Politique foncière 2016

 - **Patrimoine municipal - Rapporteur : C DEFACHELLE**
 - Demande de subvention pour la mise en accessibilité de la Poste et de la bibliothèque dans le cadre de la réserve parlementaire
 - Demandes de subventions à l'Etat pour différents travaux sur le patrimoine municipal

 - **Mise à disposition des équipements sportifs - Rapporteur : F GRAS**
 - Dotation E.P.S. du collège Roger Vailland

 - **Résidence pour personnes âgées Louis Veillaud - Rapporteur : MP FILLEUX**
 - Information sur l'accueil des résidents des Papillons blancs du bassin minier
 - Information sur le label « résidence autonomie »
- Ces deux questions ne feront pas l'objet d'une délibération.

Questions diverses

Monsieur le Maire accueille l'assemblée pour ce conseil axé sur les votes du compte administratif et du budget primitif 2017 dans le respect des positions prises au cours du débat d'orientation budgétaire. A mi-mandat, l'équipe se conforme au programme présenté au moment des élections puisque des travaux de rénovation de la R.P.A. et le lancement d'une première tranche pour la maison médicale sont à l'ordre du jour.

Monsieur LAGRANGE tient à préciser qu'il n'est pas responsable de la fermeture de la boulangerie ; il a été mis devant la situation comme tout le monde, sans avoir été prévenu. Il espère qu'une solution pérenne sera trouvée pour ce commerce.

Enfin, il termine sur une note positive avec le déroulement très satisfaisant du PrintempsSanvign'arts qui est désormais bien inscrit dans la vie culturelle locale.

Appel nominal

Présents : M. LAGRANGE, M. LHOTE, Mme FILLEUX, M. FOURRIER, Mme POIRRIER, M. BOGUET, Mme GRANDO, Mme CHAVOT, M. CANÉ, M. GAGNARD, M. DEFACHELLE, M. REBET, M. DOUHARD, Mme PERRIN, Mme GUILBAUT, Mme BARREAU (à partir de la 5^{ème} question) M. GRAS, Mme ANDRÉ, Mme ROUSSEAU, M. PICHARD.

Excusés : Mme MÉNARD qui a donné procuration à Mme POIRRIER
M. SOSSNA qui a donné pouvoir à M. BOGUET
Mme RODRIGUES qui a donné procuration à M. CANÉ

Absents : M. TABYAOUI, Mme ZARÉBA, Mme BARREAU, M. JOUTY, Mme MATHOUX

M. Fabrice GRAS est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 6 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire donne lecture de la décision prise dans le cadre de l'article L 2122-22 du C.G.C.T. : DEC 2017/02 approuvant l'indemnisation de la SMACL d'un montant de 3 985.50 € pour un mât d'éclairage public situé rue Léon Blum.

Personnel et indemnités des élus– Rapporteur : JC LAGRANGE

1. Convention cadre à conclure avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Saône-et-Loire pour la mission facultative « médecine préventive »

A côté de ses missions obligatoires financées par la cotisation obligatoire, le C.D.G.71 propose d'autres missions qui sont effectuées à la demande des collectivités territoriales partenaires sur la base d'une convention-cadre. Parmi ses missions, on peut citer les emplois temporaires, le conseil et l'assistance au recrutement, la mise à disposition de fonctionnaires, la médecine préventive, les actions de prévention en milieu professionnel, le traitement ou la valorisation des archives...

La convention-cadre fixe les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux cotisations propres à chaque mission pour l'année en cours.

Sur proposition du rapporteur, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à la convention-cadre qui sera applicable à partir du 1^{er} avril 2017 afin d'utiliser la mission facultative « médecine préventive ». Ce service comprend les interventions et visites individuelles et/ou en collectivité des membres de l'équipe pluridisciplinaire « santé au travail ». Le montant de la cotisation s'élèvera à 0.4875% de la base CDG pour l'année 2017.

2. Indemnisation des travaux supplémentaires occasionnés par les élections

Les conditions d'indemnisation des agents municipaux qui effectuent des travaux supplémentaires occasionnés par les élections ont été modifiées. Afin de pouvoir rémunérer le personnel, il est nécessaire de transposer les nouvelles dispositions.

Le rapporteur propose de prévoir :

- L'indemnité forfaitaire pour élections pour les fonctionnaires de catégorie A. Le coefficient égal à 8 sera appliqué au montant moyen annuel fixé pour l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires de 2^{ème} catégorie. Ce montant servira de base à l'estimation du crédit global. L'autorité territoriale attribuera l'indemnité en fonction du travail réellement effectué à l'occasion des élections. Les agents non titulaires de droit public de même niveau exerçant des fonctions de même nature que celles des fonctionnaires pourront en bénéficier.
- L'indemnité horaire pour travaux électoraux pour les fonctionnaires de catégorie B et C, qui, quel que soit leur indice, perçoivent les indemnités horaires pour les travaux électoraux qu'ils effectuent dès lors que ceux-ci sont réalisés en dehors de leur durée légale de services. Les agents non titulaires de droit public de même niveau exerçant des fonctions de même nature que celles des fonctionnaires pourront en bénéficier.

Il est précisé que les agents qui travaillent pour les élections ont la possibilité de bénéficier d'un repos compensateur ou d'une indemnisation.

Les propositions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité par le conseil municipal.

3. Modification de la délibération du 29 mars 2014 relative aux indemnités des élus (prise en compte de la modification de l'indice brut terminal)

Les indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux étaient calculées par rapport à l'indice brut terminal de la fonction publique qui s'élevait à 1015. Depuis le 1^{er} janvier 2017, il s'élève à 1022, il passera à 1027 au 1^{er} janvier 2018.

Le rapporteur propose de modifier la délibération en faisant référence à l'indice brut terminal de la fonction publique et de la rendre exécutoire rétroactivement à la date du 1^{er} janvier 2017.

Ainsi, les indemnités seraient les suivantes :

- Maire : 55% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Adjoint : 11% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Conseiller municipal délégué : 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Adopté à l'unanimité.

Affaires financières - Rapporteur : F POIRRIER

4. Compte de gestion de l'exercice 2016

Le compte de gestion est établi par le Trésorier municipal, les résultats doivent être conformes à ceux du compte administratif de l'exercice 2016.

C'est le cas, les résultats sont les suivants :

- **Section de fonctionnement**
 - dépenses : 4 916 487.39 €
 - recettes : 5 039 340.56 €Résultat **excédentaire** de l'exercice 2016 : **122 853.17 €**
- **Section d'investissement**
 - dépenses : 588 922.07 €
 - recettes : 545 514.15 €Résultat **déficitaire** de l'exercice 2016 : **43 407.92 €**

Sur proposition du rapporteur, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte de gestion de l'exercice 2016 établi par le Trésorier municipal.

5. Compte administratif de l'exercice 2016

(présence de Mme Barreau à partir de cette question)

Le rapporteur rappelle qu'un rapport spécifique a été transmis aux membres du conseil municipal avec les notes de synthèse.

Le conseil municipal élit M. Christian LHOTE en qualité de président de séance pour cette question.

Le compte administratif retrace l'exécution du budget de l'année 2016 par le Maire. Les résultats doivent être conformes à ceux du compte de gestion établi par le Trésorier municipal.

C'est le cas, les résultats sont les suivants :

- **Section de fonctionnement**
 - dépenses : 4 916 487.39 €
 - recettes : 5 039 340.56 €Résultat **excédentaire** de l'exercice 2016 : **122 853.17 € €**
- **Section d'investissement**
 - dépenses : 588 922.07 €
 - recettes : 545 514.15 €Résultat **déficitaire** de l'exercice 2016 : **43 407.92 €**

Mme POIRRIER, rapporteur, retrace les éléments significatifs de l'exécution budgétaire 2016.

Tout d'abord, la réalisation de la section de fonctionnement à plus de 90% tant en dépenses qu'en recettes démontre la sincérité du budget.

Les charges à caractère général (le niveau de vie de la collectivité) baissent grâce à des efforts permanents et à une forte implication des services, très conscients des contraintes financières de la collectivité. Les groupements de commandes et les modifications des pratiques ont permis de diminuer les dépenses d'énergie.

Les charges de personnel sont importantes car Sauvignes est dotée de services développés pour une commune de 10 000 habitants alors qu'elle n'en compte que 4 500.

Les charges de gestion courante ont baissé grâce à la diminution très conséquente de la subvention préalablement versée pour équilibrer le budget de la résidence pour personnes âgées Louis Veillaud.

Les recettes de fonctionnement sont marquées par la poursuite de la diminution des dotations de l'Etat, un produit inférieur à celui attendu pour les taxes locales directes à cause d'une modification de la fiscalité sur la taxe d'habitation (60 000 € en moins) et une augmentation des produits des services.

Quant aux dépenses d'investissement, elles ont été financées par des subventions, des dotations dont le F.C.T.V.A. (récupération d'une partie de la T.V.A. sur les travaux réalisés 2 ans auparavant) et un prêt à taux zéro de la C.A.F.

Le Maire quitte la salle.

M. LHOTE, président de séance, demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte administratif 2016. Il est approuvé à l'unanimité par les votants (le Maire ne prenant pas part au vote).

Il remercie également l'ensemble des agents de la collectivité pour les efforts consentis dans la gestion quotidienne.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2016

Le rapporteur présente les résultats cumulés de l'exercice budgétaire 2016 (intégrant le report des résultats de l'année n-1) :

Section de fonctionnement

Dépenses	:	4 916 487.39 €
Recettes	:	5 039 340.56 €
<hr/>		
Résultat exercice	:	+ 122 853.17 €
Résultat reporté	:	+ 488 323.81 €
<hr/>		
Résultat final	:	+ 611 176.98 €

Section d'investissement

Dépenses	:	588 922.07 €
Recettes	:	545 514.15 €
<hr/>		
Résultat exercice	:	- 43 407.92 €
Résultat reporté	:	- 83 216.88 €
<hr/>		
Résultat final	:	- 126 624.80 €

Dans le cadre du calcul pour la proposition d'affectation du résultat, il faut intégrer les crédits de report de la section d'investissement. En dépenses, il s'agit d'opérations engagées en 2016 et qui n'ont pas pu être intégralement réalisées. En recettes, il s'agit de subventions notifiées qui n'ont pas encore été perçues.

Crédits de report en section d'investissement

Dépenses	:	146 810.73 €
Recettes	:	37 684.00 €
<hr/>		
Solde RAR	:	- 109 126.73 €

Résultat fonctionnement : + 611 176.98 €

Résultat investissement :
 - 126 624.80 €
 - **109 126.73 €**
 - 235 751.53 €

Sur proposition du rapporteur, le conseil municipal décide d'affecter le résultat 2016 comme suit :

- **A la section d'investissement, c/1068** (excédent de fonctionnement capitalisé) : **235 751.53 €** (permet de couvrir le déficit d'investissement)
- **A la section de fonctionnement, c/002** (résultat de fonctionnement reporté) : **375 425.45 €** (différence entre le résultat excédentaire de la section de fonctionnement et la « couverture » du résultat déficitaire de la section d'investissement).

7. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017

La loi de finances pour 2017 prévoit un taux de revalorisation des valeurs locatives de 0.4%. L'état 1259 notifié par le directeur départemental des finances publiques donne les bases d'imposition prévisionnelles 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le produit attendu des taxes directes locales à 2 046 777 € et de ne pas modifier les taux des taxes qui sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 27.92 %
- Taxe sur le foncier bâti : 30.77 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 70.41 %

8. Budget primitif de l'exercice 2017

Le rapporteur rappelle qu'un rapport spécifique a été transmis aux membres du conseil municipal avec les notes de synthèse.

Mme POIRRIER : « comme rappelé lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire, l'année 2016 a été marquée par les conséquences financières des contraintes imposées par l'Etat et en particulier la baisse de la dotation globale de fonctionnement.

Le budget de fonctionnement est en baisse de 3.91%.

Les charges à caractère général sont en baisse de 5.93%. Il s'agit des dépenses courantes de la collectivité, pour certaines en hausse comme l'alimentation à cause d'une hausse de la fréquentation des services ou les honoraires pour des diagnostics obligatoires dans les bâtiments.

D'autres sont en baisse telles que les énergies, certains contrats et les transports collectifs.

Les charges de personnel sont à la hausse et les contraintes de la ville porteront essentiellement sur la masse salariale qui, à effectif constant, subit les augmentations liées à la revalorisation du point d'indice et de diverses réformes annexes, ainsi que l'organisation des élections présidentielles et législatives, auxquelles s'ajoute le recensement de la population.

Quant aux charges de gestion courante, celles-ci sont à la baisse. Cette année, le budget de la R.P.A. est excédentaire et ne nécessite pas de subvention d'équilibre.

Les recettes de fonctionnement sont en baisse de 2% et c'est une tendance qui se confirme depuis 2014.

La recette des impôts et taxes, à taux constant, est en baisse en raison des bases de taxe d'habitation revues à la baisse suite au rétablissement de certaines exonérations en 2016 qui avaient été supprimées en 2015.

Quant aux dotations et participations, elles affichent une baisse de 6.21% après avoir perdu déjà 10% depuis 2014.

Malgré toutes ces contraintes, l'engagement pris par la ville d'arriver à 0% d'augmentation des taux de la fiscalité locale en 2017 va être tenu.

Les dépenses d'investissement en 2017 s'élèvent à 820 264 €, essentiellement en direction des Ad'ap, de l'entretien du patrimoine et de l'achat de matériels. Tous les services sont concernés par des travaux d'investissement.

L'investissement sera financé essentiellement par des dotations et réserves dont 197 000 € au titre du F.C.T.V.A., des subventions d'investissement, et un emprunt d'équilibre de 127 000 €.

En résumé, trois axes fondamentaux pour ce budget :

- Rigueur caractérisée par la stabilité des dépenses de fonctionnement mais rigueur également au service du contribuable. Malgré un contexte de baisse des dotations de l'Etat, les taux des impôts locaux n'augmenteront pas,
- Poursuite d'une politique active pour l'amélioration du cadre de vie,
- Maintien de services utiles à la population. La ville fait le choix de maintenir le niveau de ses prestations et services envers la petite enfance et la jeunesse (dispositif périscolaire), les personnes âgées et les associations.

Tous les services se sont imposés la rigueur nécessaire à la gestion des deniers communaux et je tiens à les remercier de leur sérieux et de leur implication dans ce difficile travail au quotidien. »

M BOGUET, adjoint en charge des travaux, donne le détail des dépenses d'équipement prévues en 2017, pour un montant total de 462 349 € :

- **Scolaire** : réfection des sanitaires de l'école Sembat et remplacement de la chaudière du site des Baudras pour un montant de 55 000 € ; acquisition d'un meuble pour le bureau de la directrice de l'école maternelle des Baudras : 300 € et d'un lave-linge: 380 € ; le montant total des crédits inscrits s'élève à **55 680 €**.
- **Sport** : une enveloppe de **47 622.60 €** est répartie comme suit : achat d'un défibrillateur qui sera installé à la piscine (1 500 €) ; remplacement de l'éclairage du chemin d'accès du COSEC et remplacement de l'éclairage de la salle Roger Martin (18 500 €) ; crédits de report liés à la fin des travaux de sécurisation de la piscine (27 622.60 €).
- **Cadre de vie** : signalétique balades vertes (6 000 €) ; remplacement des mains courantes des grimpettes (1 000 €) ; rénovation des armoires électriques d'éclairage public (7 000 €) et voirie (36 000 €) pour un montant total de **50 000 €**.
- **R.P.A.** : il est prévu de réaliser des travaux de mise en accessibilité, de mises aux normes et de réfection de logements pour l'accueil des résidents des papillons blancs du bassin minier et la réalisation de deux cellules médicales avec salle d'attente pour un montant total de **172 150 €**.
- **Culture** : 6 500 € sont inscrits pour la réfection de l'éclairage (5 000 €) de l'école de musique et l'achat d'un clavier (1 500 €) ; 6 480 € sont inscrits pour les travaux de mise en accessibilité de la bibliothèque dans le cadre des Ad'ap soit une enveloppe totale de **12 980 €**.
- **Autres bâtiments publics** : il est prévu de reprendre les moraines de l'église (10 000 €) et de réaliser les travaux de mise en accessibilité de la Poste (6 960 €) pour un montant total de **16 960€**. S'ajoutent les crédits de report de mise en accessibilité de la mairie pour un montant de **60 999.47 €**, ceux liés au remplacement de la chaudière du centre d'accueil (12 232 €) et enfin un reliquat pour l'Espace loisirs (1 036.66 €).
- **Matériel** : extincteurs (2 000 €), vidéo projecteur et écran pour la Trèche (1 000 €), aspirateurs (800 €), broyeur à végétaux (3 000 €), désherbeur mécanique (10 000 €, sous réserve de l'obtention d'une subvention de l'agence de l'eau de 6 000 € et de la participation de Ciry-le-Noble à hauteur de 2 000 €), matériel pour le service bâtiment (1 000 €), achat d'une benne aux espaces verts (3 000 €) et de 3 sièges de bureaux pour les services administratifs (550 €). Le montant total des crédits inscrits pour l'acquisition de matériel s'élève à **21 350 €**.

M. le Maire rappelle que le programme le plus conséquent sera celui de la R.P.A. L'emprunt d'équilibre prévu ne sera pas forcément réalisé dans son intégralité puisque des subventions seront sollicitées pour différents types de travaux.

Mme CHAVOT demande ce qui restera à faire au titre des Ad'ap.

M. DEFACHELLE répond que l'opération est programmée sur une durée totale de 9 ans et qu'environ 60 000 € sont fléchés chaque année dans le budget d'investissement.

M. le Maire invite M. BOGUET à présenter les travaux qui seront réalisés à Sanvignes-les-Mines par la communauté urbaine Le Creusot-Montceau en 2017. Il s'agira de la 2^{ème} partie de la rue de la Garenne, de la fin de la rue Pierre Vaux (y compris le changement des bordures défectueuses), le début des travaux de la station d'épuration du Velay et la rue Pierre Brossolette.

Le rapporteur propose d'approuver le budget primitif de l'exercice 2017 équilibré en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement et en section d'investissement :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 215 587 €	5 215 587 €
Investissement	820 264 €	820 264 €

Le budget primitif 2017 est approuvé à l'unanimité.

9. Convention avec l'UDOVEP pour la mise à disposition du centre d'accueil

L'UDOVEP sollicite régulièrement la ville de Sanvignes-les-Mines pour utiliser le centre d'accueil dans le cadre des formations que l'organisme programme.

Le rapporteur propose de maintenir les conditions de mise à disposition précédentes dans le cadre d'une convention qui prendrait effet à la date du 1^{er} avril 2017 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite d'une durée totale de trois ans.

La convention reprend ces dispositions :

- un tarif internat pour 24 heures, comprenant l'accueil et l'utilisation du bâtiment en journée ainsi que le couchage dans l'une des chambres à disposition : 15 €,
- un tarif externat de 5 € par jour, comprenant l'utilisation du bâtiment sans nuitée.

En cas d'indisponibilité des salles de travail du centre d'accueil, une ou des salles de la Trèche, ou à défaut d'autres salles municipales, seront mises disposition de l'UDOVEP.

Ces tarifs s'entendent par stagiaire. Les journées/stagiaires sont facturées à la fin de chaque trimestre sur la base d'un état préparé par l'utilisateur. Si ce dernier est obligé d'annuler une session programmée, il ne lui sera facturé aucun frais de désistement, ni dédommagement si l'annulation intervient au moins 15 jours avant la date programmée de la session. Après ce délai, l'équivalent d'une journée de formation de 8 stagiaires (tarif externat) sera perçu.

Adopté à l'unanimité.

Affaires générales - Rapporteur : C LHOTE

10. Convention avec le S.I.V. (syndicat intercommunal du Vernoy) pour la gestion administrative du syndicat par du personnel de Sanvignes-les-Mines

Le rapporteur explique que la gestion administrative du syndicat du Vernoy est assurée par du personnel municipal de la ville de Sanvignes-les-Mines.

Les tâches réalisées, le temps passé par les différents agents (331h30 cumulées) et le coût de cette mise à disposition ont été évalués sur une année complète (2016). Il s'élève à : 9 069.64 €. Le temps passé sera quantifié chaque année.

Il est nécessaire d'établir une convention (applicable jusqu'à la fin du mandat) qui servira de pièce justificative pour l'émission des mandats et titres de recettes. Le paiement de la « prestation » se fera à terme échu (en 2017 pour l'année 2016, etc...).

Le comité syndical a validé la convention au cours de sa séance du 16 mars 2017.

Monsieur le Maire et Madame Marie-Pierre FILLEUX, respectivement Président et membre du S.I.V s'abstiennent de voter

Le conseil municipal, par 21 voix pour et 2 abstentions, donne son accord pour conclure cette convention avec le S.I.V.

Urbanisme et cadre de vie - Rapporteur : G BOGUET

11. Politique foncière 2016

L'état de la politique foncière de la commune est obligatoirement annexé au compte administratif 2016.

Au cours de l'année 2016, la commune a vendu un pavillon situé 7 allée du Nord à M. et Mme BRUCHON au prix de 80 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette transaction.

Patrimoine municipal - Rapporteur : C DEFACHELLE

12. Demande de subvention pour la mise en accessibilité de la Poste et de la bibliothèque dans le cadre de la réserve parlementaire

Les travaux de mise en accessibilité de la Poste et de la bibliothèque sont prévus dans le cadre des Ad'Ap et inscrits au budget primitif 2017. Leur montant est estimé à 10 100 € HT.

Sur proposition du rapporteur, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention de 5 000 € dans le cadre de la réserve parlementaire de Mme la Députée.

M. Pichard demande si la municipalité est certaine du maintien de la Poste à Sanvignes.

M. le Maire répond qu'il n'a aucune information contraire au maintien du bureau de Poste.

13. Demandes de subventions à l'Etat pour différents travaux sur le patrimoine municipal

Depuis 1995, la municipalité de Sanvignes-les-Mines a mené un ambitieux programme de construction et de réhabilitation lourde des équipements structurants, les derniers étant la Souris verte (service petite enfance) et l'Espace loisirs-les passerelles (centre social).

Aujourd'hui, dans un contexte financier plus tendu, l'équipe municipale a choisi d'effectuer en priorité des travaux permettant de réaliser des économies d'énergie et des travaux de mises aux normes des établissements recevant du public. Le rapporteur propose de solliciter des subventions dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements et d'approuver les plans de financement tels qu'ils suivent :

13.1. Mise aux normes de la résidence pour personnes âgées Louis Veillaud :

- à hauteur de 29 075 € soit 60% d'un montant de travaux estimé à 48 459 € HT

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
Travaux de mise en accessibilité	30 125	Etat	29 075
Travaux de conformité électrique	18 334	Commune (fonds propres ou emprunt)	19 384
Total	48 459	Total	48 459

13.2. Changement de la chaudière du groupe scolaire des Baudras (rénovation thermique) :

- à hauteur de 10 416.50 € soit 50% d'un montant de travaux estimé à 20 833 €

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
Remplacement chaudière	20 833	Etat	10 416.50
		Commune (fonds propres ou emprunt)	10 416.50
Total	20 833	Total	20 833

13.3. Remplacement de l'éclairage de la salle Roger Martin au COSEC (transition énergétique) :

- à hauteur de 5 000 € soit 60% d'un montant de travaux estimé à 8 334 € HT

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
Remplacement éclairage	8 334	Etat	5 000
		Commune (fonds propres ou emprunt)	3 334
Total	8 334	Total	8 334

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de solliciter les subventions auprès de l'Etat : 29 075 € soit 60% d'un montant de travaux estimé à 48 459 € HT pour la mise aux normes de la résidence pour personnes âgées Louis Veillaud, 10 416.50 € soit 50% d'un montant de travaux estimé à 20 833 € HT pour le changement de la chaudière du groupe scolaire des Baudras et 5 000 € soit 60% d'un montant de travaux estimé à 8 334 € HT pour le remplacement de l'éclairage de la salle Roger Martin,
- approuve les plans de financement proposés par le rapporteur.

Mise à disposition des équipements sportifs - Rapporteur : F GRAS

14. Dotation E.P.S. du collège Roger Vailland

Le conseil départemental alloue une dotation au collège pour la « location » des installations sportives municipales pour la période de septembre 2016 à juillet 2017 ; elle se répartit de la façon suivante :

- COSEC : 982 heures x 9.60 € = 9 427.20 €
- Terrains extérieurs : 338 heures x 6.25 € = 2 112.50 €
- Piscine : 84 heures x 4 lignes d'eau x 20.90 € = 7 022.40 €

Soit un montant total de 18 562.10 €.

Sur proposition du rapporteur, le conseil municipal, à l'unanimité accepte les différents montants de cette dotation et décide d'inscrire les recettes correspondantes au B.P. 2017.

Résidence pour personnes âgées Louis Veillaud - Rapporteur : MP FILLEUX
--

15. Information sur l'accueil des résidents des Papillons blancs du bassin minier

Mme FILLEUX explique qu'un des foyers des papillons blancs situé à Blanzay est en cours de rénovation. Les diagnostics ont relevé la présence d'amiante. Afin de réaliser les travaux nécessaires, il faut reloger 21 résidents.

Compte-tenu de la vacance existante à la R.P.A., la municipalité a proposé à l'association d'accueillir ces 21 personnes et de mettre à disposition 22 logements (l'équipe encadrante ayant besoin d'un local). Nous allons accueillir ces adultes qui travaillent sur la zone du Prélong pour une durée de dix-huit mois à partir de la fin mai 2017.

Pour des raisons de sécurité, ils seront logés au premier et deuxième étage. Ceci nécessite de reloger des personnes âgées aux 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} étages. Toutes les personnes concernées par ce relogement sont suivies individuellement et seront assistées par les services municipaux pour leur déménagement.

Une réunion a été faite le 21 mars avec les résidents et leur famille, en présence de M MÉNY, directeur du secteur hébergement pour les papillons blancs. 40 personnes étaient présentes.

Le 11 avril à 17h30, un moment convivial est proposé aux résidents des papillons blancs et aux résidents actuels de la R.P.A. pour faire connaissance.

Mme FILLEUX se réjouit de l'accueil de nouveaux arrivants qui vont amener plus de vie à la résidence.

16. Information sur le label « résidence autonomie »

La R.P.A. qui est actuellement un foyer-logement doit évoluer en résidence autonomie. Ce label nécessite de mettre en place différentes actions et animations liées au maintien de l'autonomie de la personne âgée qu'elle soit en structure collective ou à son domicile.

Le département octroie une subvention pour la mise en œuvre du programme. Les premières actions ouvertes à l'ensemble de la population « âgée » de Sanvignes seront mises en place au 2^{ème} semestre.

M. le Maire ajoute que la commune a publié une offre d'emploi « responsable de la résidence et de la politique personnes âgées » en fin de semaine dernière. Le poste est à pourvoir pour septembre 2017.

Questions diverses :

- M LHOUE communique le programme de la semaine du développement durable (du 29 mai au 3 juin 2017) :
 - Sorties natures « à la découverte de la biodiversité locale »
 - Projection du film « Demain », suivi d'une causerie libre
 - Natur'Art : activité réservée aux enfants dans le cadre du centre de loisirs.
 - Lutter de manière biologique contre les chenilles processionnaires : le rôle des oiseaux du jardin dans la biodiversité.
 - Comment réaliser un bilan de vos consommations électriques et évaluer la qualité de l'air intérieure de votre logement avec la mallette Econo'Mie du CAUE.

- Ballade « découvertes et surprises » sur les sites des découvertes.
- Photos pleine nature - Ballade photo conduite par les membres de 100 ASA. Discussion autour du thème de la nature, conseils et bien sur photos.
- Expo photo Développement durable
- Concours photos « la nature sous toute ses formes », réservé aux photographes amateurs.

L'ensemble du programme sera accessible sur le site internet de la commune et dans la presse.

- Le prochain conseil municipal est programmé le 15 mai à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le Maire,



Jean-Claude LAGRANGE.



Le secrétaire de séance,



Fabrice GRAS